

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 5 FÉVRIER

## Les Faussaires de Toulouse

Nous avons assisté lundi à un écœurant spectacle : celui d'un ministre de l'intérieur et d'un garde des sceaux essayant de nier des faux et peu enclins à châtier des faussaires.

Qu'on ne crie pas à l'exagération : la Gauche, elle-même, n'a pas osé applaudir les misérables arguties des orateurs du gouvernement.

Une maladie opportune avait éloigné lundi de la Chambre M. Calvinhac, dont on devait examiner l'élection, et M. Pichon, le rapporteur. Il y a longtemps que le débat, gênant pour les républicains, est ajourné sous des prétextes successifs.

M. le Provost de Launay a pensé qu'il fallait en finir avec ces atermoiements, et il a déposé une demande d'interpellation sur les faussaires de Toulouse. M. Constans a accepté la discussion immédiate dans l'espoir que le débat, engagé à l'improviste, serait facilement écourté. Il avait compté sans la vigueur du député royaliste des Côtes-du-Nord, qui avait fait et bien fait son dossier.

M. le Provost de Launay a étalé aux yeux de la Chambre les procès-verbaux visiblement falsifiés, les chiffres grattés, les surcharges, et certaine tache d'encre faite, a-t-il dit avec esprit, « par un artiste ». Il a montré le préfet, le maire, refusant, au mépris de la loi et d'un usage toujours suivi, communication des pièces électorales à M. Labat, le concurrent de M. Calvinhac. Il a flétri la conduite de ces fonctionnaires ne faisant pas leur devoir en face de fraudes manifestes, de crimes patents, et que la commission de recensement n'a pas voulu voir. Puis, il a blâmé l'attitude du parquet ne donnant pas suite à la plainte formelle de M. Labat. Et il a conclu que si la Cour d'assises n'était pas saisie de ces méfaits, on dirait que les coupables sont trop protégés ou que leurs complices sont trop placés.

M. Constans, visé directement, car il a été élu à Toulouse côte à côte avec M. Calvinhac, est monté à la tribune. Il a couvert de son honorabilité, — la caution est insuffisante, — le préfet et le maire qu'il a loués de ne pas avoir communiqué les dossiers électoraux ; quant aux falsifications, il n'y voit que des « naïvetés ». En ce qui concerne la plainte de M. Labat, elle était bien vague et le parquet n'a pas cru devoir poursuivre.

M. Pion a répondu que ces naïvetés étaient des « crimes odieux », que l'œuvre de la justice consistait à chercher et à trouver les coupables, sous peine de forfaiture.

Dans une chaleureuse apostrophe, il a fait appel à la conscience de la Chambre, et a prouvé que M. Constans ignorait la loi électorale et était inférieur en libéralisme aux circulaires ministérielles de M. de Persigny.

M. Thévenet est venu, en mauvais style de chicane, présenter quelques filandreuses observations. L'imprudent n'a pas pris garde qu'en ne refusant pas en principe l'action judiciaire et en alléguant que le parquet de Toulouse ne pouvait poursuivre avant d'être nanti des

pièces de faux, il infligeait un démenti à son digne collègue Constans, qui avait déclaré que le procureur de la République et le procureur général, après en avoir conféré, avaient écarté la plainte de M. Lebat.

Une verte réplique de M. Le Prévost de Launay a relevé cette contradiction.

Le ministère était dans un visible embarras. M. Granet a proposé de suspendre la discussion de l'interpellation sur laquelle il sera statué après la vérification de l'élection de Toulouse. Ce renvoi a été accepté par le député des Côtes-du-Nord. Samedi sera donc reprise la discussion.

Nous verrons si la majorité ose valider le bénéficiaire d'un dépouillement faussé, et si elle refuse de déférer par un vote d'honnêteté les faussaires à la justice. Quels sont les faussaires ? demandait M. Constans. Ce serait à lui et à M. Thévenet à répondre à cette question et non à la poser, car il y a quatre mois que le scandale de l'impunité dure, et il est certain que si les coupables appartenaient au parti conservateur, ils seraient *coffrés* depuis longtemps.

M. Floquet faisait grise mine pendant que M. le Provost de Launay, qui n'était plus lié, mettait le nez de la majorité dans ses... invalidations, et la sommait de sauver au moins les apparences de l'impartialité.

Le président de la Chambre regrettait, sans doute, le défi qu'il avait lancé ; il agitait la sonnette avec mélancolie. On eût dit qu'il sonnait la fin du ministère. LOUIS D'ESTAMPES.

## INFORMATIONS

### LE RESPECT OBLIGATOIRE

Encore un démenti aux principes.

Le gouvernement, paraît-il, va sévir contre les employés des postes et télégraphes qui ont manifesté leur joie d'être débarrassés du filandreux et tyrannique Coulon.

Pour les opportunistes, et encore plus pour les radicaux, les hauts fonctionnaires sont des dieux... Entendons-nous : il s'agit de ceux qui appartiennent à leur coterie.

Il semble, pourtant, que ce soit le droit des employés de se plaindre d'un chef dont la direction est blâmable.

Combien de fois nous a-t-on crié aux oreilles que la République était le règne de la justice pour tous.

M. Coulon, qui ne tenait pas compte des réclamations du public, se moquait de celles de ses employés.

Le public a tant protesté, et les journaux ont tant dépensé d'encre pour se plaindre du personnage, que le gouvernement s'est résigné à décaler ce mauvais administrateur, malgré sa parenté avec le député Pelletan.

Quel débarras ! ont soupiré les employés.

Et en même temps ils ont adressé leurs compliments de bienvenue à M. de Selves, le successeur, qui a la réputation d'un galant homme.

Est-il rien de plus naturel et de plus juste ?

Eh bien non ! Le gouvernement ne peut souffrir cela.

Il est furieux que l'opinion publique l'ait forcé de retirer la direction des postes et télégraphes au beau-frère d'un radical influent, et il ne veut pas que les victimes de M. Coulon se plaignent.

La liste des punitions est déjà prête.

Et M. de Selves va être obligé, par ordre, de commencer par persécuter ceux qui ont témoigné leur joie de lui voir prendre la place de l'autre.

Tant il est vrai qu'il n'y a pas de pires autoritaires que les jacobins !

### POURSUITES ÉLECTORALES

Le bruit s'est répandu que des instructions auraient été ordonnées au sujet des faits électoraux de Toulouse, afin d'engager des poursuites, s'il y avait lieu, aussitôt après les débats qui s'engageront samedi au Palais-Bourbon, les dispositions de la Chambre inquiétant le Cabinet. Il faut donc se féliciter de l'énergique intervention de la droite ; que n'a-t-elle eu lieu plus tôt ?

Une dépêche de Philadelphie, reçue avant-hier à la préfecture de police, annonce l'arrestation d'Eyraud dans cette ville.

En conséquence, les agents de la Sûreté qui devaient s'embarquer hier à Liverpool ont été prévenus de rester en Angleterre jusqu'à nouvel ordre.

Le voyage de M. Dopffer à Lyon est également différé.

M. Guillot, juge d'instruction au tribunal de la Seine, magistrat de grande science et de grande expérience, fait paraître un livre dont la préface indique clairement le but :

« Je veux, dit M. Guillot, regarder aujourd'hui au fond de l'abîme obscur vers lequel, sous la poussée des vices, des passions, des intérêts, des milliers d'existences, faites pour de meilleures destinées, viennent se précipiter. »

Avec sa compétence en matière criminelle, il recherche les causes de la progression du crime et en arrive à dire ceci :

« A quoi bon chercher l'origine du crime dans des hypothèses compliquées, quand il s'explique tout naturellement ? Il est plus facile de faire le mal que de faire le bien ; l'un s'accomplit sans efforts et procure une jouissance au moins momentanée ; l'autre nous impose un sacrifice et nous oblige à remporter une victoire sur nous-même ; on préfère le plaisir à la peine, et c'est ainsi que se commet la première faute et que s'accomplit le dernier crime. En pénétrant dans les prisons, en étudiant sur le vif ceux qui y sont renfermés, on arrive bien vite à se convaincre que l'homme, libre de redresser les inclinaisons mauvaises de sa nature, arrive au crime, non par un atavisme fatal, mais par les capitulations successives de sa volonté. »

Plus d'éducation morale ni religieuse ; voilà, en résumé, qui explique la progression de la criminalité : 27,000 prévenus mineurs en 1887, au lieu de 23,000 en 1876.

Les membres de l'Académie des sciences ont tous reçu depuis avant-hier un exemplaire de la médaille commémorative offerte par l'Institut au duc d'Aumale à l'occasion de la donation de Chantilly.

Le duc d'Aumale a désiré en effet qu'un exemplaire de cette belle œuvre d'art, due à M. Chaplain, fût distribuée à tous ses collègues.

Sur la face, on voit le médaillon du duc d'Aumale, entouré de ces mots :

HENRI D'ORLÉANS  
DUC D'AUMALE

Sur le verso, une vue très artistique de Chantilly, avec ces mots :

*Chantilly donné à l'Institut de France  
le 15 octobre 1866.*

Cette médaille a été distribuée samedi à l'Académie des beaux-arts.

### L'ANGLETERRE ET LE PORTUGAL

La guerre commerciale engagée à Lisbonne contre l'Angleterre prend chaque jour plus d'extension. On avait pensé qu'il serait facile de l'enrayer ou qu'elle s'éteindrait rapidement d'elle-même. Au contraire, bien que l'exportation des produits portugais en Angleterre continue, l'importation des produits anglais diminue de jour en jour, à l'instigation des chefs d'associations commerciales qui ont déterminé le plus grand nombre des consommateurs à renoncer aux articles de provenance anglaise en faveur de marchandises françaises, espagnoles ou belges.

Plusieurs grands commerçants anglais établis à Lisbonne et à Oporto viennent de se faire naturaliser Portugais, pour éviter les graves inconvénients que leur attire leur nationalité.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 février 1890.

Aujourd'hui, encore, le marché témoigne d'une certaine hésitation. Le 3 0/0 se tient à 87.70 ; le 4 1/2 0/0 fait 105.85.

On est ferme sur le Crédit Foncier à 4,305 et sur les obligations foncières et communales que les capitaux adoptent comme placement de longue haleine.

La Banque de Paris s'échange à 790. La Banque Nationale du Brésil vaut 573.75. Le marché de cette valeur a été favorablement impressionné par les déclarations du président de cette institution, en ce moment à Paris.

La Société Générale se maintient à 580. On cote le Crédit Lyonnais à 722.50, la Banque d'Escompte à 520, les Dépôts et Comptes courants à 600.

L'émission des obligations du Sud de la France rencontre le meilleur accueil. Les établissements chargés de l'opération ont reçu par correspondance un nombre considérable de demandes.

Le Panama s'inscrit à 73.75. Le 3 0/0 Portugais en reprise à 63.90.

Le marché en banque fait bon accueil aux actions de la Compagnie des Cuivres et Soufres de Pignerol qui, divisées en coupures de 25 fr., sont accessibles à la petite épargne.

L'obligation des Chemins Économiques finit à 394.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Les demandes de parts de 300 fr. de la maison Richard-Schneider doivent être adressées directement, 22, rue d'Armaillé, à Paris. Ces parts qui rapportent 8 0/0 d'intérêt et un dividende de 5 0/0 déjà garanti, sont très recherchées, car elles constituent un placement exceptionnel. Tous

les renseignements sont envoyés franco sur simple demande.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

TIRAGE AU SORT. — CLASSE 1889

### Canton de Saumur (Sud)

Voici la liste des jeunes gens de la classe 1889 pour le canton sud de Saumur avec le numéro obtenu par chacun d'eux.

Trois communes de ce canton, Dampierre, Parnay et Rou-Marson, n'ont pas présenté de conscrits.

#### Saumur

Théophile Allard, 42. — Joseph Angely, 35. — Alexis Anger, 47. — Charles Anneau, 6. — Melchior Auger, 59.

Georges Baudouin, 74. — Auguste Berge, 94. — Charles Bernard, 25. — Emile Besnard, 100. — Urbain Bidon, 15. — Emile Bisch, 102. — Henri Blandin, 80. — Louis Bloudeau, 64. — Alfred Bordès, 147.

Charles Corbion, 49. — Pierre Courtigné, 106.

Henri Delarue, 82. — Auguste Derouin, 95. — Fernand Desous, 52. — Georges Ditière, 66. — Delphin Dubois, 60. — Louis Duper-ray, 5.

François Ferrand, 55. — Just Fortin, 27. — Eugène Gérard, 89. — Arthur Godfroi, 96. — Alphonse Gourbil, 22. — François Grellet, 140. — Adolphe Guillemé, 20.

Ernest Jarry, 115.

Edmond Lambert, 76. — Alix Lamy, 4. — Eugène Lascoux, 11. — Etienne Lasnier, 23. — Eugène Léard, 43. — Théodore Leblanc, 98.

Eugène Lefèvre, 36. — Joseph Mabilleau, 47. — Fernand Mabilleau, 144. — Prosper Malécot, 14. — Edouard Mas-sacry, 86. — Georges Meillier, 63. — Maurice Mercier, 37. — Abel Moreau, 107. — Fernand Muray, 87. — Paul Merlet, 12.

Louis Ferrault, 32. — Henri Podesta, 79.

Stéphane Ragain, 108. — Georges Ragui-deau, 8. — Raoul Rayneau, 104. — Alphonse Rihet, 109. — Henri Rousseau, 57. — Alfred Rousset, 9.

Victor Septier, 74. — Félix Sir, 53. — Georges Sir, 29.

Henri Touchard, 48. — Lucien Tulasne, 69.

#### Artaignes

Louis Bougouin, 88. — Jean Robert, 77.

#### Bagneux

Alphonse Delante, 141. — Auguste Dézé, 3. — Auguste Meur, 146. — Jules Mureau, 75. — Jules Nau, 34. — Henri Robin, 85. — Auguste Vignerou, 68.

#### Chacé

Louis Marquet, 45. — Joseph Pimot, 78. — Eugène Ricasseau, 34. — Benjamin Sanzay, 7.

#### Distré

Joseph Beaumont, 28. — Alfred Bedat, 45. — François Cadot, 26. — Maxent Godicheau, 83. — Louis Jacquemin, 46. — Louis Maillet, 64. — Louis Maurice, 104.

#### Fontevrauld

Louis Bottaire, 112. — Pierre Capitrel, 48. — Joseph Filliatrean, 51. — Ange Joubert,

103. — Eugène Julliot, 56. — Théophile Les-pit, 49.

#### Montsoreau

Achille Desveau, 67. — Félix Baillergeau, 73. — Gustave Tessier, 65.

#### Saint-Hilaire-Saint-Florent

Maurice Amiot, 16. — Henri Babin, 43. — Emmanuel Chailloux, 143. — Louis Fleureau, 105. — Jean Grasset, 2. — Ernest Pâcreau, 84. — Paul Saumureau, 50. — Emile Tes-sier, 44.

#### Souzay

Léon Bourdais, 92. — Joseph Charreau, 58. — Louis Garreau, 54. — Louis Jumeau, 70. — Fernand Lavois, 97. — Etienne Neau, 72. — René Riolan, 39. — Camille Robineau, 90. — Auguste Sechet, 30.

#### Turquant

Amable Gallé, 24. — Ernest Ganeau, 40. — Achille Hardré, 148. — Abel Mollet, 93.

#### Varrains

Henri Dubois, 21. — Léon Fouchard, 94. — Louis Guérin, 84. — Michel Guillon, 33. — Joseph Vilain, 99.

#### Verrie

Pierre Bigot, 38. — Toussaint Cadiau, 62. — Henri Delarue, 4. — Gagneux, 40.

#### CONTRIBUTIONS INDIRECTES

M. Dagost, commis de direction à Tulle (Corrèze), a été nommé commis principal à Saumur, en remplacement de M. Philibert, nommé à Vitry (Ille-et-Vilaine).

#### COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

##### Audience du 4 février

AFFAIRE GUÉRIN. — ATTENTATS A LA PUDEUR

Le nommé Clément Guérin, âgé de 30 ans, né à Montreuil-Bellay, clerc d'huissier à Saumur, est accusé d'avoir commis plusieurs attentats à la pudeur, consommés ou tentés sans violence, sur de jeunes garçons âgés de moins de 14 ans. Le huis-clos est ordonné.

Le jury rapporte un verdict sans circonstance atténuante; la Cour condamne Guérin à 5 ans de réclusion.

#### LA VENTE DES HÛTRES

L'attention du ministre de la marine vient d'être appelée sur la violation des règlements qui régissent la pêche et qui interdisent le colportage et la vente, hors des bassins d'origine, des huîtres mesurant moins de 5 centimètres de diamètre.

Ces huîtres, dites d'élevage, ne doivent pas même être transportées dans les clayères d'engraissement. Or, aujourd'hui, elles envahissent les marchés de l'Ouest : Angers, Saumur, Cholet, Châteaugontier et même le marché de Paris, et se vendent à la consommation sous les yeux de l'autorité. Ces huîtres ne sont pas « comestibles », elles peuvent être un danger pour la santé publique, et si leur transport était autorisé, ce serait, à brève échéance, la ruine des ports français.

Les inscrits maritimes, détenteurs de parcs, organisent en ce moment un vaste pétitionnement dans le but de protester contre cette fraude, et nous croyons savoir que l'administration, qui a si longtemps travaillé au repeuplement des bassins d'Arcachon et d'Auray, va prendre des mesures contre les fraudeurs et leur appliquer la loi sur la pêche dans toute sa rigueur.

Les commissaires de l'inscription maritime viennent de recevoir des instructions dans ce sens, ce qui a permis de saisir, la semaine dernière, un envoi sur Paris de 500,000 de ces huîtres.

#### LES DÉBALLEURS

Sous ce titre, on lit dans le journal *l'Avenir de la Sarthe* :

« Nous avons signalé à diverses reprises le préjudice causé aux commerçants patentés par les déballeurs qui vendent de ville en ville, et à vil prix, des objets généralement de qualité problématique.

Plusieurs chambres de commerce, se faisant dernièrement l'écho du commerce tout entier, avaient émis le vœu qu'on assujettît les déballeurs, dans chacune des localités où ils exercent leur négoce, à un droit égal au montant annuel de la patente payée par les commerçants de ces localités. »

« M. Rouvier, ministre des finances, a répondu qu'il ne lui paraissait ni possible ni nécessaire de recourir à une mesure qui équivaldrait à la suppression de la profession dont il s'agit, mais que la loi fiscale permet de tenir un juste compte des réclamations des marchands sédentaires en assujettissant les déballeurs en qualité de marchands forains, à des droits relativement élevés et en tout cas bien supérieurs à ceux qui sont exigés des marchands sédentaires. »

Nous reproduisons cette note à titre de document.

ANGERS. — M. Laguerre devait venir plaider lundi le procès dont nous avons parlé ces jours derniers relatif à une demande d'indemnité demandée à un honorable négociant de notre ville pour des faits d'une nature toute privée.

Ce procès avait attiré au palais une foule nombreuse, mais quel désappointement lorsque l'huissier a annoncé que l'affaire était rayée du rôle, un arrangement étant survenu entre les parties.

M. Laguerre, arrivé le matin, est reparti à 5 heures pour Paris, sans paraître au palais.

#### VILLE DU MANS

*Grand concours d'orphéons, de musiques d'harmonie et de fanfares, le dimanche 8 juin 1890.*

A l'occasion du Concours régional de 1890,

la ville du Mans organise, pour le dimanche 8 juin 1890, un grand Concours d'orphéons, de musiques d'harmonie et de fanfares.

Le règlement de ce Concours sera adressé prochainement à toutes les Sociétés musicales.

Les prix consisteront en primes importantes en argent, objets d'art, couronnes, palmes, médailles d'or, de vermeil et d'argent de différents modules et instruments de musique.

Le comité d'organisation fera tous ses efforts pour que les Sociétés qui accepteront son invitation conservent un bon souvenir de l'accueil qui leur aura été fait.

Pour renseignements, prière de s'adresser à M. Emile Desgranges, secrétaire de la commission d'organisation, à la mairie.

#### État civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 1890.

#### NAISSANCES

Le 2. — Juliette Lacroix, route de Varrains.

Le 3. — Albert-Lucien Gabiller, à l'Hospice; — René-Paul Berard, rue de Poitiers; — Renée-Pauline Berard, rue de Poitiers.

Le 4. — Eugénie-Marie Augereau, rue Beau-repaire.

Le 5. — Jeanne-Clémence Rigadeau, Grand'Rue.

Le 6. — Rose Chuche, rue de la Croix-Verte.

Le 7. — Juliette Coquan, à l'Hospice.

Le 8. — Marie Renaudineau, rue des Capu-cins.

Le 9. — Auguste Diard, rue Brault.

Le 10. — Albert Soulagnet, rue du Pavillon; — Marie-Louise Audouin, rue de Fontevrauld; — Gabriel-Célestin Bichet, à l'Hospice.

Le 12. — Madeleine-Marguerite Bénard, rue de l'Arsenal; — Gabrielle-Marie Charvet, rue Courcouronne; — Lucie-Marie Jousset, rue de l'Île-Neuve; — Fernand-Anatole Lambert, quai Notre-Dame; — Eugène-Joseph Peltier, à l'Hospice.

Le 13. — François-Charles Auvrignon, rue de Lorraine; — Louis-Marie Briant, à l'Hos-pice.

Le 15. — Amélie Damoye, rue du Portail-Louis; — Régina Moreau, rue Nationale.

Le 20. — Marie-Louise-Blanche Tampé, rue des Écuries.

Le 24. — René-Robert Cattin, rue des Boi-res; — Alfred Taupin, rue du Bellay.

Le 24. — Henri Peaucou, à l'Hospice.

Le 25. — Charles Septier, à Beaulieu.

Le 26. — Maurice-Auguste Gautron, rue de Fenet.

Le 27. — René-Gabriel Aumasson, rue de Bordeaux; — François-Clément-Robert Pillet, place de la Bilange; — Alphonse-Gabriel Saun-lais, à l'Hospice.

Le 31. — Marcel Piaut, rue Saint-Lazare; —

### 3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

La veilleuse jetait une lueur pâle et vacillante.

La malade, assez paisible pour l'instant, laissait ses yeux s'égarer à travers la chambre.

Il faudrait bientôt les quitter, ces objets familiers, elle le savait... et, chose bien plus cruelle, quitter tous ceux qu'elle aimait... Si encore la pauvre femme eût pu s'en aller tranquille sur le sort des siens ! Hélas ! Séverin Darnétal était bon, mais faible, facile à entraîner ; Flavie, trop jeune, trop belle ; sa sœur, une enfant... et les autres ?

Que deviendrait le petit domaine, la maison, le mobilier ? cette aisance enfin, résultat de tant de travail, de tant de soins ? Seule, elle représentait l'autorité dans la famille... Seule, elle savait vouloir, diriger...

Quelques larmes glissèrent sur les joues creusées de la mourante.

— Que Dieu vous assiste, mes pauvres enfants, soupira-t-elle.

Deux écoliers, l'un de dix ans, l'autre de huit, venaient d'entrer dans la cuisine.

Ils paraissaient disciplinés, car ils posèrent sans bruit leurs cartes sur un petit dressoir, pour s'approcher, le livre en main, de la chandelle que leur sœur venait d'allumer.

Séverine, ayant trempé la soupe, dit à l'aîné des garçons :

— Va chercher papa.

L'enfant sortit et remonta bientôt, suivi par un homme d'une cinquantaine d'années environ, mince et les traits pâlis par le séjour de la cave.

Il tenait dans ses bras une petite fille de trois ou quatre ans dont Flavie s'empara pour l'asseoir sur ses genoux et la faire souper.

C'était un joli bébé. De longues boucles blondes sortaient du petit bonnet de laine noire ; des yeux candides souriaient à la grande sœur.

Un garçon du même âge se tenait accroché à la blouse du père, Séverine s'en chargea.

Un gros joufflu, son filleul.

Quand tout ce jeune monde fut rassasié, les deux aînés ôtèrent leurs souliers, et tous en-

trèrent dans la chambre de la malade.

M<sup>me</sup> Darnétal embrassa les enfants, retint les deux petits plus longtemps que les autres, puis retomba sur l'oreiller, épuisée de ce léger effort.

Son mari prit une de ses mains et resta près d'elle.

Les autres sortirent sans bruit.

Vingt minutes après, les sœurs rentrèrent. Ce fut un signal ; tous les trois se mirent à genoux près du lit, et Flavie récita la prière du soir.

De temps à autre, M<sup>me</sup> Darnétal prononçait un reproche que l'on distinguait au milieu du bourdonnement à voix basse.

Enfin le père se retira et le silence se fit dans la chambre... silence souvent interrompu par la toux qui, durant la nuit surtout, n'accordait guère de trêve à la patiente.

#### II

Le lendemain, la journée d'automne s'annonça splendide. Dès neuf heures, les brumes du matin avaient disparu ; à midi, il faisait réellement chaud.

La malade fit ouvrir la fenêtre et écarta les rideaux.

Une odeur de réséda remplit la chambre... curieuse, une branche d'aster entra par l'em-brasure.

La phthisique sourit au visiteur aimable des derniers beaux jours... aussi au paysage et au soleil... puis, lassée, elle ferma les yeux.

Bientôt elle sommeilla à demi...

Le présent s'obscurcit... peu à peu... mais, bizarre caprice de la mémoire, le passé prit sa place... Phase par phase, il lui apparut avec une lucidité singulière.

Voilà Vimoutiers, la petite ville du pays d'Age, aux collines quadrillées de pommiers... la maison, la fenêtre où les deux sœurs, au sortir d'une courte enfance, se tiennent penchées sur leur couture, n'osant risquer un regard curieux par la fenêtre ; la mère — veuve austère qui a connu toutes les tristesses de la pauvreté, toutes les fatigues d'un travail opiniâtre — est là.

Cependant, on rit parfois en sourdine ; elles sont si jeunes, si belles ! Chacun le répète, à mi-voix, sur leur passage.

Mais le cadre change.

La mère est remariée : l'aisance se fait sentir autour d'elle, aisance à laquelle il ne faut

Marie-Louise-Joséphine Branchereau, rue du Collège.

#### MARIAGES

Le 6. — Pierre-Marie Ferré, cordonnier, a épousé Louise-Henriette-Ernestine Mercier, couturière, tous deux de Saumur.

Le 7. — Alfred-Hippolyte Thiodet (veuf), épiciér, a épousé Marie-Eugénie Champion, sans profession, tous deux de Saumur; — Paul Camain, représentant de commerce, a épousé Marie-Madeleine Bodin (veuve), maîtresse d'hôtel, tous deux de Saumur; — Louis-Firmin Vincent, cultivateur, de Bagnaux, a épousé Jeanne Décuisery, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 11. — Sylvain Villain, maréchal, a épousé Félicie-Augustine Menanteau, domestique, tous deux de Saumur.

Le 14. — Louis-Constant Lazé, employé de commerce, a épousé Louise-Rosalie Charron, lingère, tous deux de Saumur.

Le 22. — Alfred-Théodore Doublet, naturaliste, a épousé Léonie Perreau, couturière, tous deux de Saumur.

Le 29. — Jean-Eugène-Alcide Soullisse, employé de commerce, a épousé Adeline-Eugénie Lardé, sans profession, tous deux de Saumur.

#### DÉCÈS

Le 1<sup>er</sup>. — Ernest Metez, pâtissier, 43 ans, à l'Hôpital.

Le 3. — Augustine Bergault, institutrice, 50 ans, rue du Temple.

Le 4. — Marie Petit, chapeletière, 84 ans, veuve Urbain Petit, rue de la Visitation; — François Mouillé, cordonnier, 70 ans, rue Duplessis-Mornay; — Louise Sigonneau, maîtresse d'hôtel, 52 ans, veuve Lucien Dehon, rue de Poitiers; — Joseph Aury, 8 mois, rue Saint-Nicolas.

Le 7. — Léontine Grenon, rentière, 74 ans, veuve Auguste Coste, rue de Bordeaux; — Jean Granger, sans profession, 74 ans, à l'Hospice.

Le 8. — Charles Boret, propriétaire, 74 ans, place Saint-Michel; — Raoul-Léon Robin, 40 mois, rue de l'Hôtel-Dieu; — Marie Breteau, propriétaire, 74 ans, veuve Auguste Bourdais, rue du Prêche.

Le 9. — Elisa-Victorine Morbœuf, sans profession, 58 ans, célibataire, rue de la Visitation; — Annet Vergnol, journalier, 57 ans, à l'Hôpital; — Marie David, sans profession, 95 ans, veuve François Clargeau, rue de l'Île-Neuve.

Le 10. — René Bottreau, plombier, 64 ans, Grand'Rue; — Alexandre Pitois, 4 mois, à l'Hôpital.

Le 11. — Jean-Baptiste-François Pouponneau, employé de chemin de fer, 37 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Juliette Coquau, 4 jours, à l'Hôpital; — Antoinette Cormier, propriétaire, 58 ans, épouse André Cormier, rue Notre-Dame.

Le 12. — Augustin-Ferdinand Girard, propriétaire, 78 ans, place Dupetit-Thouars; — Louise Luzé, propriétaire, 65 ans, épouse Jean Marty; — Jean Poisson, journalier, 69 ans, rue de la Visitation; — Joseph Baraillé, marchand de chiffons, 72 ans, rue des Capucins.

Le 13. — Louise-Renée Renaire, journalière, 71 ans, veuve François Goblet, quai de Limoges.

Le 14. — Renée Manceau, sans profession, 80 ans, célibataire, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Le 15. — Jeanne-Clémence Rigau, 40 jours, Grand'Rue; — Valentine Bredèche, journalière, 23 ans, épouse Jean Belanger, à l'Hôpital.

Le 16. — Jaquie Verrier, sans profession, 69 ans, célibataire, rue du Portail-Louis; — Virginie Desmé, propriétaire, 84 ans, veuve Adrien-Romain Dumest, rue de la Petite-Bilange.

Le 17. — Alexis Godard, cordonnier, 70 ans, rue des Capucins.

Le 18. — Albertine Lamoureux, 6 ans, rue Nationale.

Le 19. — Henri-Edouard Mondillon, 9 mois, rue de Bordeaux.

Le 20. — Emile-Gatien Belanger, 1 mois, à l'Hôpital.

Le 21. — Florent-Amant-Désiré Broisier, ébéniste, 53 ans, rue Fardeau; — Eugénie Sabourin, 4 ans, Grand'Rue.

Le 22. — Alphonse Carré, cordonnier, 50 ans, rue des Capucins; — Marie-Elise-Gabrielle Paillet, sans profession, 28 ans, épouse Louis-Marie-Maurice Gillet, rue des Boires.

Le 23. — Georges-Pierre Deruet, coutelier, 46 ans, rue Saint-Nicolas; — René-Robert Catin, 2 jours, rue des Boires.

Le 24. — René-Paul Berard, 21 jours, rue de Poitiers; — Joséphine Poulot, sans profession, 79 ans, veuve Jean Bizoulier, rue Gambetta; — Augustie Douillet, paveur, 39 ans, à l'Hôpital.

Le 25. — Pierre Robin, restaurateur, 49 ans, rue d'Orléans; — Marie Derouet, sans profession, 80 ans, épouse Clément Charron, à l'Hospice; — Gabriel-Célestin Bichet, 15 jours, rue de Poitiers.

Le 27. — Marie-Louise Assier, sans profession, 73 ans, veuve Louis Carré, rue Verte; — André Crayon, boulanger, 70 ans, quai de Limoges.

Le 28. — Eugénie-Angèle Rougeaux-Maugin, 76 ans, épouse Jules Ceslau, rue du Petit-Mail; — Edouard Benoist, propriétaire, 79 ans, rue Nationale.

Le 29. — Blanche-Lucie Herculin, couturière, 47 ans, rue Haute-Saint-Pierre; — Pierre Klein, retraité, 65 ans, rue de l'Abattoir; — François Hubert, propriétaire, 85 ans, veuve François Deschamps, rue de Fenet.

Le 31. — Madeleine-Marguerite Bénard, 49

jours, rue de l' Arsenal; — Auguste Bonifas, ancien pasteur, 75 ans rue du Petit-Mail.

#### AVIS

Le Docteur ABELLE recevra à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 4, au rez-de-chaussée, les samedi et dimanche, de midi à 4 heures. Traitement spécial pour les maladies des enfants, des femmes, les vices du sang et les maladies de la peau.

Visites à domicile le samedi et le dimanche matin.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Janvier-Avril 1890

Billets d'aller et retour de famille pour les stations hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne. — Tarif spécial A n° 34 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de première et de deuxième classe, sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours :

Pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0; — de 4 personnes, 30 0/0; — de 5 personnes, 35 0/0; — de 6 personnes et plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Les personnes qui avaient l'habitude de se fournir de journaux au kiosque de la place de la Bilange sont informées que M<sup>lle</sup> HÉLOÏSE ARMENOU les leur portera désormais à domicile, sur leur demande.

La saison des huîtres.

Lu en hiver à la porte d'un restaurant :

« Vu le grand froid, les huîtres sont à l'intérieur. »

Entre proviseur et économiste :

— Excellente, cette nouvelle mesure qui permet aux internes de causer pendant les repas; ils mangent moins... Sept cents francs d'économie sur le mois!

Toujours de nouvelles cures!

Eclance (Aube), le 9 septembre 1889. — Ma femme avait constamment mal au ventre et aux reins; depuis qu'elle a pris une boîte de *Pilules Suisses* à 4 fr. 50, elle se trouve très bien. J'en atteste les bons effets. (Sig. lég.) ALPHONSE GAVIER.

#### Théâtre de Saumur

TOURNÉES L. BECKER

MERCREDI 5 Février 1890

#### Le Cabinet Piperlin

Pièce bouffe en 3 actes, de MM. Raymond et Burani.

#### LA CAGNOTTE

Pièce bouffe en 4 actes, de MM. Labiche et Delacour.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »/».

Capsules GUYOT. — Deux ou trois capsules Guyot, à chaque repas, guérissent ou soulagent en peu de jours les rhumes négligés, bronchites chroniques, le catarrhe, l'asthme, la phthisie. — Capsules Guyot véridiques, 2 fr. 50 le fl. — Maison L. Frère, 19, rue Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

#### GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

#### HERNIES

ET MALADIES DE LA MATRICE

Guérison Radicale

Paiement des honoraires après guérison

Le Docteur PELLOTIER, CABINET, 32, rue de Rivoli, Paris, donne ses consultations à SAUMUR, lundi 10 février, hôtel Budan; à ANGERS, mardi 11 février, hôtel d'Anjou.

Le Docteur revient tous les deux mois visiter ses clients.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX

Rhum Jamaïque de la maison Alvarez de Kingston

Fin.....(le litre)	2 fr.
Vieux.....	2 fr. 50
Très vieux.....	3 fr.
Très vieux supérieur.....	3 fr. 50
Choix qualité extra.....	4 fr.

VERRE COMPRIS

Dépôt des Rhums Saint-James, Tomsk et Chamet.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

pas s'habituer, leur dit-on, car, à ce nouveau foyer, elles ne sont que des hôtes de passage.

Un grain d'amertume germe dans le cœur, les aiguilles n'en vont que plus vite.

D'un regard avide, les jeunes filles interrogent l'horizon...

Enfin, voici les époux!

A la noce de sa sœur aînée, les beaux yeux de Flavie-Joséphine ensorcellent Séverin Darnétal.

Un propriétaire!

Aimer qui vous aime est facile : l'Augeronne part pour la vallée de la Vère.

Premières douceurs d'un amour partagé, d'un foyer bien à vous, comme la mourante s'attarde à votre souvenir!

Elle ouvre les yeux; le réséda embaume toujours, la fleur d'automne continue à se balancer avec grâce.

— Fermez la fenêtre, murmure-t-elle après un instant, l'air m'arrive.

Puis, elle abaisse les paupières... de nouveau sa pensée retourne en arrière.

Hélas! voici les jours difficiles.

Séverin, esprit médiocre, caractère faible,

n'a ni assez d'ordre, ni assez de prévoyance pour faire un bon métaboy; la petite ferme, si plaisante d'ailleurs, est grevée de dettes. De plus, sa jeune femme lui découvre bientôt un certain penchant pour le cidre mousseux.

Vaillante, elle tiendra tête aux difficultés.

Ouvrètement, mais avec délicatesse, elle s'empare de la direction. Chose facile, Séverin l'aime et se trouve bien d'une impulsion qui l'appuie. Sur son conseil, il loue les terres et reprend son ancien métier de tisseur.

(Il y a quelques années tout le monde fabriquait du coutil dans les environs de Flers. On travaillait chez soi. Les ouvriers restaient ainsi dans le milieu sain de la famille. Depuis, par malheur, il a fallu suivre les exigences du commerce, et les rassemblements des manufactures ont pris naissance.)

Le temps s'écoule.

La maison se peuple de jeunes êtres : neuf fois les visages d'un nouveau né se font entendre... Hélas! trois fois un petit cercueil couronné de fleurs sort de la ferme...

Un mélancolique sourire erre sur les lèvres de la malade : ses bébés l'attendent là-bas... où elle va...

Oh! la lutte pour la vie, elle l'a vaillamment

menée la pauvre femme, mais elle meurt à la peine...

Depuis deux ans, M<sup>me</sup> Darnétal sent ses forces décroître jour par jour. Les regrets de quitter une famille qui a tant besoin d'elle seraient navrants, sans le secours de la foi.

Chrétienne remplie d'espérance dans les promesses éternelles, si sa piété semble parfois sèche et rude, elle n'en est pas moins réelle. Impossible de trouver une épouse, une mère, plus attachée à ses devoirs dans le sens le plus étroit du mot.

Flavie, qui lui ressemble de visage, n'a ni son énergie, ni ses qualités d'initiative. Nature fine, distinguée, mais impressionnable et susceptible, elle semble plutôt faite pour ajouter au charme de l'existence de ceux qui l'entourent que pour en assurer la sécurité. Chacun cède à l'attrait qu'elle exerce, sa mère elle-même... depuis sa maladie surtout. Les mains de Flavie sont si douces, son regard si caressant! Il y a une si sincère compatissance dans tous ses mouvements, que rien qu'à la voir près de soi, on se sent soigné.

Séverine, après dîner, se disposait à reconduire ses bêtes aux pâtures; sa mère l'arrêta

du geste : — Reste avec moi, afin que ta sœur prenne l'air par ce beau temps, elle est si souvent enfermée.

Flavie voulut protester, mais M<sup>me</sup> Darnétal lui dit un « va » qui n'admettait pas de réplique, ajoutant :

— Je veux que tu sois une heure.

La jeune fille sortit.

Séverine éprouvait toujours un certain malaise, lorsqu'elle se trouvait seule avec sa mère; après s'être enquis si celle-ci n'avait pas besoin de quelque chose et obtenu une réponse négative, elle atteignit son tricot et s'installa auprès du lit.

Ce n'était pas sans un amer regret que M<sup>me</sup> Darnétal faisait de sa fille une chevronnée, bien que dans le pays il n'y eût là rien d'étonnant, les enfants des plus riches fermiers remplissant cette tâche tour à tour; mais l'Augeronne conservait dans le cœur toutes les habitudes de sa terre natale et tous ses orgueils.

(A suivre.)

#### GRAND THÉÂTRE D'ANGERS

Jeu 6 février

MANON, opéra-comique en 5 actes.

Etudes de M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Doune, n° 7.  
Et de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

## VENTE

PAR LICITATION  
Entre Majeurs  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

### Maison d'Habitation

Et dépendances  
AVEC JARDIN  
Situés au bourg de la commune des Rosiers.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 2 MARS 1890, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le trente janvier mil huit cent quatre-vingt-dix ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

M<sup>me</sup> Eugénie-Pauline Gasnault, propriétaire, veuve de M. Julien-François Legoudier, demeurant aux Rosiers-sur-Loire ;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> L. ALBERT ;  
En présence de M<sup>me</sup> Julie-Louise-Emilie Legoudier, épouse sans profession de M. Emile Girard, voyageur de commerce, de lui assistée et autorisée, demeurant ensemble rue des Buttes, 49, à Paris, ladite dame agissant comme héritière, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, pour les trois quarts de la succession du sieur Julien-Eugène Marie-Joseph Legoudier, son frère, en son vivant chaudronnier aux Rosiers,

Ayant, M<sup>me</sup> Girard-Legoudier, pour avoué M<sup>e</sup> LE RAY ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

#### DÉSIGNATION

1<sup>er</sup> Lot.

Une maison d'habitation, sise au bourg des Rosiers, place du Marché, comprenant, au rez-de-chaussée, une pièce servant de magasin, au-dessous une cave ouvrant sur la rue Nationale ; au premier étage, deux chambres hautes, grenier au-dessus ; au levant et joignant le magasin, une chambre à feu et un cabinet de toilette donnant sur la rue Nationale ; au-dessus un grenier et les deux dernières pièces, situées au-dessus d'un logement appartenant à M. Autreau ; le tout compris au plan cadastral de ladite commune, sous le numéro 685, section H, joignant au levant et au midi M. Autreau, au couchant M. Huet et M<sup>me</sup> Vidal, et au nord la rue Nationale.  
Mise à prix. . . . . 3,000 fr.

2<sup>e</sup> Lot.

Un jardin, situé au bourg de la commune des Rosiers, rue des Fontaines, dans lequel se trouve une petite construction et un puits commun, contenant deux ares soixante-quinze centiares, porté au cadastre sous le numéro 184 de la section H, joignant d'un côté M<sup>e</sup> Doublard et le Mail, d'un autre côté M. Hye et la commune des Rosiers.  
Mise à prix. . . . . 800 fr.

Total des mises à prix : 3,800 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M<sup>e</sup> ALBERT, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;

Soit à M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné,

A Saumur, le quatre février mil huit cent quatre-vingt-dix.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le cinq février mil huit cent quatre-vingt-dix, folio . . . . . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
Signé : L. PALUSTRE.

# Pour les Placements de Fonds et Renseignements sur toutes les Valeurs Consulter le Nouveau Journal Financier

16 Pages de Texte.

45,000 Abonnés

Paraissant tous les Dimanches.

Le Nouveau Journal Financier est aujourd'hui le plus répandu des journaux financiers français. Il compte 45,000 abonnés. Ce succès est dû autant aux nombreux renseignements qu'il contient qu'à son prix avantageux.

Les brillantes campagnes qu'il a entreprises depuis trois ans sur les fonds français et russes, sur le Crédit Foncier, etc.; ses études financières sur les valeurs susceptibles de hausse ont été fort remarquées et lui ont valu une très grande popularité, en le faisant rechercher de tous les capitalistes désireux d'être parfaitement renseignés pour leurs placements de fonds.

Chaque numéro du Nouveau Journal Financier contient :

1° Une **Chronique sur la physionomie du marché et les placements avantageux**; des articles sur les valeurs en vue.

2° Une **Revue** détaillée du marché comprenant : les Fonds d'Etat, les Sociétés de crédit, les Chemins de fer, les valeurs industrielles, etc., avec les renseignements sur chacune de ces valeurs.

3° Une **colonne d'Informations financières**.

4° Une **Revue** des valeurs minières et des valeurs non cotées.

5° Le **Compte-rendu des Assemblées**.

6° Les **Recettes des Chemins de fer** et le bilan des principales Sociétés industrielles ou financières.

7° L'**Echéance des Coupons**. Un memento des porteurs de titres, comprenant les convocations d'assemblées, les appels de fonds, répartitions, constitutions de Sociétés, Avis des Liquidateurs ou Syndics, etc.

8° Les **Tirages à venir**, etc.

9° La **Cote complète**, par journée, de toutes les valeurs cotées à la Bourse de Paris, avec la date des échéances, le montant des coupons, les époques des tirages, le taux d'émission, etc.

10° Une **cote spéciale des valeurs à lots**, avec indication des lots et les époques des tirages.

11° Une **cote des valeurs se négociant en banque**.

12° Une **cote des Bourses des départements**.

13° Une **cote des valeurs d'assurances**.

14° La **Correspondance financière du journal**.

Et enfin, soit dans le journal, soit dans un supplément spécial : **La Liste de tous les Tirages, Amortissements, etc.**

Le montant de l'abonnement au Nouveau Journal Financier est de :

**POUR LA FRANCE, 2 Francs PAR AN** **POUR L'ÉTRANGER, 3 Francs.**

LES COLONIES ET L'ALSACE-LORRAINE. Les abonnements au NOUVEAU JOURNAL FINANCIER peuvent être pris sans frais dans tous les bureaux de Poste. Le montant de l'abonnement peut être envoyé en Timbres-poste. ADMINISTRATION DU JOURNAL 19, RUE DE L'ARCHEVÊCHÉ.

AGENCE DE TOURS : 7, Rue de l'Archevêché.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

à l'amiable

### UNE MAISON

Située à Saumur, route d'Angers, n° 2,

AVEC JARDIN ET PIÈCE D'EAU

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (60)

## A VENDRE

8 VIEUX NOYERS

Particulièrement propres à la confection de crosses de fusils.

S'adresser, pour les visiter, sur la commune de Blou, arrondissement de Longué, aux fermiers du Petit-Mesanger et de la Jubardière, et, pour traiter, à M. HENRY-VIGER, au Clos-des-Poiriers, commune de Neuillé. (110)

## MAGASIN D'ÉPICERIE

A céder

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

## A CÉDER

PRÉSENTEMENT

Pour cause de départ

## MAGASIN DE MODES

Et de Mercerie

S'adresser au bureau du journal.

## CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M<sup>me</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 20 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (13)

## LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail

Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

S U M U R E

ON DEMANDE une Jeune Fille sachant coudre, repasser, et un peu de cuisine, pour être domestique dans une maison aux environs de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

## PILULES BEECHAM

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosités, ballonnement du ventre et assouplissements après le repas, échauffements, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.

Les PILULES BEECHAM PURIFIENT le SANG et en REGULARENTE LE COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout à l'USAGE des DAMES. La première dose soulage en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse CINQ MILLIONS de BOITES. Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Albans (Angleterre). Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Sont Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées : 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Cassington, PARIS. Détail dans toutes les Pharmacies.

## PRETS d'ARGENT

sur Signatures et sur Hypothèque 5 % l'an. Remboursé dans 5 ans ou par mois. — Rien à payer d'avance. Discretion. — ÉCRIRE au DIRECTEUR de l'Union Commerciale, 102, Bd Voltaire, Paris. Achats et Ventes de Propriétés en Rentes Viagères. PLACEMENTS DE FONDS

40 Fr. par Semaine à Gagner (Hommes ou Dames) Travail facile chez soi sans quitter emploi (Écritures, Copies, etc.) Écrire au Directeur de l'AVENIR INDUSTRIEL, 20, Avenue Parmentier, PARIS.

# Sulfate de Cuivre

1<sup>re</sup> Marque Macclesfield 98 0/0 de pur, 66 fr. les 100 kilos, par fût de 250 kilos.

Entrepôt : RUE DAILLÉ, SAUMUR  
Chez M. A. COURTET

## ÉPICERIE PARISIENNE

### IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Conserves de 1<sup>er</sup> choix, qualité irréprochable

Petits pois. . . . .	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
» » très fins. . . . .	—	1.60	—	0.85
Haricots verts. . . . .	—	0.90	—	0.50
» » très fins. . . . .	—	1.50	—	0.80
Asperges. . . . .	—	1.40	—	—
Sardines à l'huile. . . . .	—	0.40	—	—
Thon à l'huile. . . . .	—	0.75	—	—
Homard entier. . . . .	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon. . . . .	la boîte	1.40	—	—
Filets de harengs à l'huile. . . . .	—	0.50	et	0.80

## MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

## PILLET-BERSOULLE, S<sup>r</sup>

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1<sup>re</sup> qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

# LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE  
68, Quai de Limoges

SAUMUR  
Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.